

N° d'épreuve FFM 398

Moto-Club MCNEVERS

N° d'affiliation 0642

Date 5/6 JUILLET 2019

Lieu MAGNY COURS

Organisateur technique - MOREAU Régis

E-mail regis.moreau4@wanadoo.fr

Téléphone 0610944695

# **CDF SUPERMOTARD**

# **REGLEMENT PARTICULIER 2019**

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

## Article 1 | Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

# Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	_ BELLANGER Alain	Licence : 003385
Directeur de course Adjoint	DION Denis	Licence : <b>056813</b>
Délégué FFM (Président de Jury)		Licence : <b>001903</b>
Membre du Jury		Licence : <b>080775</b>
Membre du Jury		Licence : <b>002268</b>
	_ MARTIN Jean Michel	Licence : <b>016659</b>
Responsable du chronométrage	_ SENTOST Paulette	Licence : <b>022206</b>

# Article 3 Catégories & Engagements

Seules les catégories dont la case est cochée sont prévues pour l'épreuve.

## ✓ Prestige S1

Age ------15 ans minimum
Licences ---- NCO / Inter
Cylindrée ---- De 300cc à 750cc

Plaques----- Numéro noir sur fond blanc

# **√** S3

Age ----- 13 ans minimum
Licences ---- NCO / Inter / NJ
Cylindrée ---- 125cc 2T

Plaques----- Numéro blanc sur fond noir

### **√** S4

Age ----- De 8 à 12 ans en 65cc\*

De 10 à 15 ans en 85cc et 150cc\*

Licences ---- NCO / NJ

Cylindrée ---- 65cc 2T / 85cc 2T / 150cc 4T Plaques----- Numéro noir sur fond blanc

## **√** S2

Age ----- 15 ans minimum Licences ----- NCO / Inter Cylindrée ---- 250cc 4T

Plaques ----- Numéro blanc sur fond vert

# ✓ S3 Féminine

Age ----- 13 ans minimum en 125cc / 15 ans minimum en 250cc

Licences ------ NCO / Inter / NJ
Cylindrée ----- 125cc 2T ou 250cc 4T
Plaques ----- Numéro blanc sur fond rose

## ✓ Challenger (Trophée)

Age ----- 15 ans minimum

Licences ----- NCO

Cylindrée ----- De 250cc à 750cc

Plaques ----- Numéro blanc sur fond vert (250) ou noir sur fond blanc (450)

\*La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur. Pour la limite d'âge maximum, les pilotes ne devront pas avoir 13 ans au cours de l'année (né au plus tard en 2007) pour les 65cc et ne devront pas avoir 16 ans au cours de l'année (né au plus tard en 2004) pour les 85cc et 150cc.



# Controles Administratifs et Techniques

#### Contrôles administratifs:

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

#### Contrôles techniques:

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

# Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

# Article 6 Médicalisation de la manifestation

**BERTRAND** Patrick Nom médecin responsable .....

**NEVERS** Hôpital le plus proche .....

Nombre d'ambulance(s) ..... 

# Article 7 Le site de pratique

## Accès:

Nom du site ...... Piste de KARTING Adresse ...... 58470 MAGNY COURS

Capacité Moto:

Nombre de secouristes .....

48 43 Pendant les essais :

En manche:

# Caractéristiques :

Longueur du circuit	1400
Spont partie terre	300
Spont partie asphalte	1100
Largeur minimum de la piste	6
Largeur de la grille	10
Longueur de la ligne droite de départ	100
Nombre d'OCP** *Officiels Commissaires de Piste	15



- Rappel: l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

# Visa du Moto-Club

29/04/2019



## Visa de la Lique

Date: 20/06/19 Visa 35/2019

BOURGOGNE FRANCHE COMTE Ep. 398 Supermotord

## Visa de la FFM

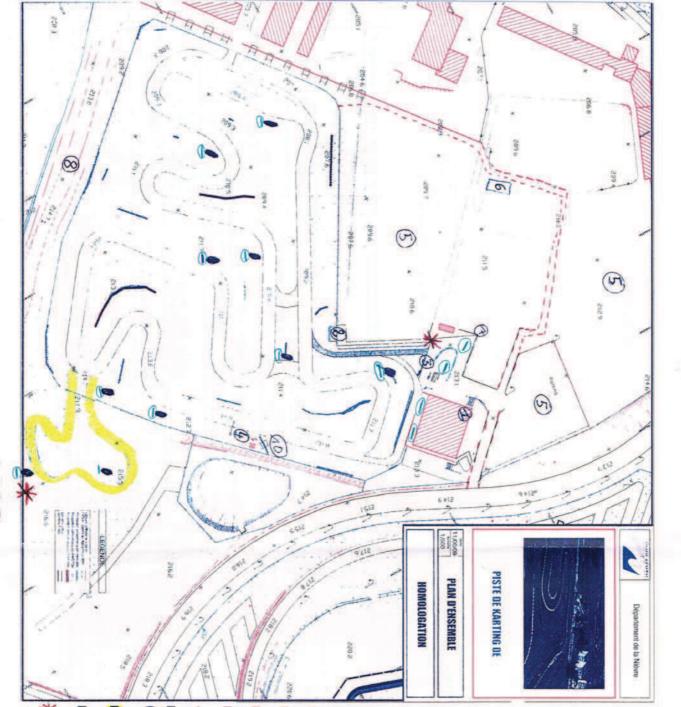
26/06/2019 Date:

Numéro: 19/0664



		HORAIRES DU JEUDI 4 JUILLET		
14h00	19h00	Contrôle administratif		
15h00	19h30	Contrôle technique		
16h(		Visite du circuit		
17h(		1ère réunion du Jury		
1711	00	HORAIRES DU VENDREDI 5 JUILLET		
9h00	11h30	Contrôle administratif		
9h00	111h30	Contrôle Technique		
9h00	10h00	Contrôle Technique Challenger		
10h00	10h30	Contrôle Technique Challenger  Contrôle Technique S4		
10h30	11h00	Contrôle Technique S2 S3		
11h00	11h30	Contrôle Technique 92 93  Contrôle Technique Prestige S1		
			45	
13h00 13h20	13h15 13h35	1er Essai libre Challenger 1er Groupe	15mn	
		1er Essai libre Challenger 2ème Groupe	15mn	
13h40	13h55	1er Essai libre Challenger 3ème Groupe	15mn	
14h00	14h15	1er Essai libre Challenger 4me Groupe	15mn	
14h20	14h35	1er Essai libre S4 85cc	12mn	
14h40	14h55	1 <sup>er</sup> Essai libre S3 125cc	15mn	
15h00	15h15	1 <sup>er</sup> Essai Libre S2	15mn	
15h45	16h00	Essai qualificatif Challenger 1er Groupe	15mn	
16h05	16h20	Essai qualificatif Challenger 2ème Groupe	20mn	
16h25	16h40	Essai qualificatif Challenger 3ème Groupe	20mn	
16h45	17h00	Essai qualificatif Challenger 4ème Groupe	20mn	
17h05	17h30	1 <sup>er</sup> Essai libre Prestige S1	20mn	
17h35	17h47	2 <sup>ème</sup> Essai libre S4	12mn	
18h00	18h30	BRIEFING PILOTES GRILLE DE DEPART	10mn	
18h30	19h15	REPAS ENTRETIEN PISTE	1h15	
19h30	19h45	2 <sup>ème</sup> Essai libre S3	15mn	
19h50	20h10	2 <sup>ème</sup> Essai libre S2	15mn	
20h15	20h35	2 <sup>ème</sup> Essai libre Prestige S1	15mn	
20h40	20h52	Essai chrono S4 pour place + points	12mn	
21h00	21h15	Essai chrono S3 pour place + points	15mn	
21h15	21h35	Essai chrono Trophée de France Challenger pour place + points	15 mn	
21h40	22h00	Essai Chrono S2 pour place + points	15mn	
22h05	22h25	Essai Chrono S1 pour place + points	15mn	
1ère Manche Pro	omo Challeng	ger C		
22h	30	Coureurs sur la ligne de départ		1 Tour
22h35	22h55	Départ	15mn	+ 1 Tour
1ère Manche Pi	romo Challend	ger B		
23h	00	Coureurs sur la ligne de départ		1 Tour
23h05	23h25	Départ	15mn	+ 1 Tour
1 <sup>ère</sup> Manche Pro	mo Challeng	er A		
23h	30	Coureurs sur la ligne de départ		1 Tour
23h35	23h50	Départ	15mn	+ 1 Tour
00h	30	Jury		
		HORAIRE DU SAMEDI 6 JUILLET		•
13h00	13h08	Warm-Up Promo Challenger C	8mn	
13h10	13h18	Warm-Up Promo Challenger B	8mn	
.51110	101110	Traini op i folilo olialioligei b	VIIII	1

13h20	13h28	Warm-Up Promo Challenger A	8mn	
13h20	13h28	Warm-Up S4 85cc	8mn	
13h30	13h38	Warm-Up S3 125cc	8mn	
2ème Manche				
13h45		Coureurs sur la ligne de départ		1 Tour
14h20	14h40	Départ	15mn	+ 1 Tour
2ème Manche F	Promo Challe	enger B		
14h	45	Coureurs sur la ligne de départ		1 Tour
14h50	15h10	Départ	15mn	+ 1 Tour
2ème Manche I	Promo Chall	enger A		
15h	15	Coureurs sur la ligne de départ		1 Tour
15h20	15h40	Départ	15mn	+ 1 Tour
15h45	15h53	Warm-Up Trophée de France Challenger	8mn	
16h00	16h08	Warm-Up S2	8mn	
16h15	16h22	Warm-up Prestige S1	8mn	
1ère Manche S	64			
16h	30	Coureurs sur la ligne de départ		1 Tour
16h35	16h50	Départ	12mn	+ 1 Tour
1ère Manche	<u>S3</u>		-	
16h	55	Coureurs sur la ligne de départ		1 Tour
17h00	17h20	Départ	15mn	+ 1 Tour
17h30	18h00	Séance de dédicaces + Podium Promo Challenger A+B+C		
		REPAS + entretien piste	1h15	
1ère Manche T	rophée de F	rance Challenger		
19h	45	Coureurs sur la ligne de départ		1 Tour
19h50	20h15	Départ	15mn	+ 1 Tour
1ère Manche S	2		ı	
20h	20	Coureurs sur la ligne de départ		1 Tour
20h25	20h45	Départ	15mn	+ 1 Tour
•	l			
1ère Manche P	restige S1			
20h	50	Coureurs sur la ligne de départ		1 Tour
20h55	21h20	Départ	15mn	+ 1 Tour
2 <sup>ème</sup> Manche S	S4 85cc	•		
21h	25	Coureurs sur la ligne de départ		1 Tour
21h30	21h50	Départ	12mn	+ 1 Tour
2 <sup>ème</sup> Manche S	S3 125cc	•	<u> </u>	-1
21h	55	Coureurs sur la ligne de départ		1 Tour
22h00	22h20	Départ	15mn	+ 1 Tour
22h20	22h35	Entretien piste	15mn	
2 <sup>ème</sup> Manche	Trophée de l	France Challenger	1	1
22h	35	Coureurs sur la ligne de départ		1 Tour
22h40	23h05	Départ	20mn	+ 1 Tour
2 <sup>ème</sup> Manche S	<u>52</u>	-	1	1
23h		Coureurs sur la ligne de départ		1 Tour
23h15	23h25	Départ	15mn	+ 1 Tour
2 <sup>ème</sup> Manche I		· ·	1	
23h		Coureurs sur la ligne de départ		1 Tour
23h35	00h00	Départ	20mn	+ 1 Tour
00h		JURY		
	-	1		



# LEGENDE

N°1: ESPACE SALLE DE PRESSE

N°2 : ZONE PANNEAUTAGE

N°3: ZONE MECANIQUE

N°4 : LOCAL CHRONOMETRAGE
N°5 : PARC CONCURRENTS

N°5: PARC CONCURRENTS

N°6: SECRETARIAT ADMINISTRATIF

N°7: CONTROLE TECHNIQUE

N°10 : DEPART - ARRIVEE

COMMISSAIRES AVEC EXTINCTEURS ---

PISTE TERRE 300 M

PISTE KARTING 1100M

\* POSTE MEDICAL AVEC MEDECIN ET AMBULANCE

LONGUEUR PISTE: 1400 m



# ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE ORGANISATEUR D'ACTIVITE SPORTIVE DE LOISIR OU DE COMPETITION AVEC VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR

(Articles A 331-17 et A 331-18 du code du sport)

La SAS ASSURANCES LESTIENNE BP 34-51873 REIMS CEDEX Atteste par la présente que

> MOTO CLUB DE NEVERS 19 Rue de l'orangerie 58000 ST ELOI

A souscrit, en application des dispositions législatives et réglementaires du code du sport, une police d'assurances B1921RT000050T-RC01080 auprès de la compagnie LLOYD'S INSUR/NCE COMPANY S.A, garantissant sa responsabilité civile pour son activité ou son organisation avec véhicules terrestres à moteur suivante, « Championnat De France Super motard) se déroulant du 05/07/2019 à 13h00 au 07/07/2019 à 02h00.

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance établi pour couvrir les risques prévus à l'article R331-30 du code du sport., de la responsabilité civile pour les concentrations, manifestations, ou activités avec véhicules terrestres à moteur.

Conformément à l'article A331-32 du code du sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- . 10.000.000 € pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- . 1.500.000 € pour les dommages matériels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- . 500.000 € pour les dommages immatériels consécutifs.
- . 50.000 € pour les dommages immatériels non consécutifs .
- Défense et recours inclus.

Les garanties du contrat sont conformes aux exigences de l'article D321-4 du code du sport.

Exclusion: Dommages aux véhicules utilisés.

La présente attestation ne peut engager les sociétés ASSURANCES LESTIENNE, IRIS, et LLOYD'S INSURANCE COMPAGNY S.A en dehors des conditions générales et particulières, et des limites de validité du contrat auquel elle se réfère

Fait pour servir et valoir ce que de droit à REIMS le 04/06/2019

Signature du courtier

Signature de la compagnie d'assurance







SAS ASSURANCES LESTJENNE – BP 34 — 518731REIMS CEDEX – RCS REIMS 529 120 842 (2010 B 981). SIRET 529 120 842 (00016-code APE 6622Z – immatriculées à l'ORIAS N° 13007888 – www.orlas.fr – garantie *financière* et responsabilité civile Professionnelle conformes aux articles 1512-6 et L512·7 du code des assurances. Exerce sous le contrôle de l'ACPR,61, rue Taltbout à PARIS 75009, dans le cadre des dispositions de l'article L520•1 II, 1° b